



La microchirurgie innovante du dos

Communiqué de presse

Forte croissance d'activité en 2012

Ventes annuelles du SpineJack® : +128% à 2,7 M€

Excellentes performances commerciales sur l'ensemble des zones d'activité

Toulouse, le 10 janvier 2013 - Vexim (FR0011072602 - ALVXM), société de dispositifs médicaux spécialisée dans le traitement mini-invasif des fractures vertébrales, présente aujourd'hui son chiffre d'affaires du 2nd semestre et de l'ensemble de l'exercice 2012.

Accélération des ventes au 2nd semestre 2012 : +164% à 1,7 M€

Chiffre d'affaires en K€	Semestriel			Annuel		
	S2 2012	S2 2011	Δ (%)	2012	2011	Δ (%)
France	605	242	+150%	1 057	371	+185%
<i>% du CA total</i>	<i>36%</i>	<i>38%</i>		<i>38%</i>	<i>31%</i>	
International	1 063	390	+173%	1 692	834	+103%
<i>% du CA total</i>	<i>64%</i>	<i>62%</i>		<i>62%</i>	<i>69%</i>	
TOTAL	1 668	632	+164%	2 749	1 205	+128%

Au 2nd semestre 2012, Vexim a enregistré un chiffre d'affaires de 1,7 M€, en croissance de +164% par rapport au 2nd semestre 2011. Cette forte dynamique des ventes confirme un effet d'adoption croissant du SpineJack® auprès de la communauté des chirurgiens en Europe et leur besoin pour des solutions de chirurgie orthopédique innovantes et simples d'utilisation.

Au 31 décembre 2012, près de 85% des ventes ont été réalisées en direct, contre seulement un tiers en 2011. Sur l'ensemble de l'exercice 2012, ce basculement rapide et efficace vers le modèle de commercialisation directe s'est traduit par un chiffre d'affaires annuel qui a plus que doublé par rapport à 2011 (+128%) à 2,7 M€.

Performances commerciales robustes sur l'ensemble des zones d'activité

L'équipe commerciale France, pleinement opérationnelle depuis début 2012, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 M€, soit +185% par rapport à l'année 2011.

La dynamique des ventes à l'international, qui représentent 1,7 M€, soit 62% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2012, s'est amplifiée au cours du 2nd semestre (+173%), avec la montée en puissance des filiales allemande et italienne, créées respectivement en mars et juin 2012.

Perspectives 2013

Dans le respect de la stratégie présentée lors de l'introduction en Bourse, Vexim a pour ambition de devenir à terme le leader européen de la microchirurgie innovante du dos, grâce à une politique R&D dynamique et à une commercialisation directe de ses produits. En matière d'études cliniques, Vexim finalise son registre observationnel du SpineJack® dans la traumatologie fraîche. Sur le plan commercial, Vexim vient de créer sa filiale espagnole basée à Barcelone, pour promouvoir directement la gamme SpineJack® sur le 3^{ème} plus vaste marché européen des fractures vertébrales par compression. Après l'Allemagne et l'Italie, l'implantation en Espagne représente une nouvelle avancée dans la stratégie commerciale de Vexim, dont l'objectif est de couvrir en direct les cinq marchés les plus importants de la kyphoplastie et de la vertébroplastie en Europe d'ici fin 2013. La prochaine étape dans l'expansion commerciale de Vexim se traduira par une implantation au Royaume-Uni.

Vincent Gardès, Directeur général de Vexim, commente : « *Nous sommes naturellement ravis des performances commerciales réalisées par nos équipes au cours de l'exercice 2012. L'accélération de notre dynamique de croissance au 2nd semestre témoigne de la pertinence des choix stratégiques pris en début d'année. En 2013, nous envisageons de poursuivre de manière encore plus vigoureuse notre développement, en nous basant sur nos points forts : l'innovation pour renforcer notre gamme, et le marketing du SpineJack® pour densifier notre maillage commercial à l'international.* »

Prochain communiqué :

Résultats annuels 2012 : le 20 mars 2013*

*date indicative, pouvant faire l'objet de modifications

A propos de Vexim, LA microchirurgie innovante du dos

Basée à Balma, près de Toulouse, Vexim est une société de dispositifs médicaux, créée en février 2006. Elle s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour le traitement des pathologies traumatiques du rachis. Bénéficiant du soutien financier des actionnaires historiques, Truffle Capital et Banexi Ventures Partners, ainsi que d'aides publiques OSEO, Vexim a conçu et commercialise le SpineJack®, un implant unique capable de redonner à une vertèbre fracturée sa hauteur initiale et restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. La Société compte actuellement 40 employés. Elle dispose de sa propre force commerciale en France, Allemagne, Italie, Espagne et Suisse, ainsi que de distributeurs en Turquie, Argentine et Afrique du Sud. Vexim est cotée sur NYSE Alternext à Paris depuis le 3 mai 2012. Pour de plus amples informations, visitez : www.vexim.com

SpineJack®, implant révolutionnaire pour le traitement des fractures vertébrales

Le caractère révolutionnaire du SpineJack® consiste dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine, restaurer l'anatomie optimale du rachis et assurer ainsi le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient ainsi que la neutralisation de la douleur. Grâce à un ensemble d'outils perfectionnés, l'application des implants au sein de la vertèbre s'effectue par voie mini-invasive, sous contrôle radiographique, et en environ 30 minutes, permettant le retour à domicile du patient rapidement après l'intervention. La gamme SpineJack® est composée de 3 implants en titane avec 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95% des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients.

La technologie SpineJack® bénéficie du soutien des experts scientifiques internationaux du domaine du rachis, de codes de remboursement favorables en Europe, et d'une protection par des brevets dans le monde entier jusqu'en 2029.

CONTACTS

Vexim

Vincent Gardès

Directeur général

Tél. : 05 61 48 48 38

v.gardes@vexim.fr

NewCap.

Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky /

Emmanuel Huynh

Tél. : 01 44 71 94 92

vexim@newcap.fr

Alize RP

Relations Presse

Caroline Carmagnol

caroline@alizerp.com

Tél. : 06 64 18 99 59

Christian Berg

christian@alizerp.com

Tél. : 01 42 68 86 41



- **Libellé** : Vexim
- **Code ISIN** : FR0011072602
- **Mnémonique** : ALVXM

Avertissement

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue, ni ne fait partie, ni ne saurait être interprété comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat, de cession ou de souscription, des actions VEXIM dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par VEXIM d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'achat de titres financiers VEXIM aux Etats-Unis. Les titres financiers de VEXIM n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. VEXIM n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de l'offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de titres financiers aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une invitation ni une incitation d'entreprendre une activité d'investissement au titre de l'article 21 du Financial Services and Markets Act de 2000 et ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (A) sont situées en dehors du Royaume-Uni, ou (B) sont des investisseurs qualifiés au sens de l'article 86(7) du Financial Services and Markets Act de 2000 (ces personnes relevant de l'article 2.1 (e), (i) et (ii) de la Directive 2003/71/CE) et qui ont (i) une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant à la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre ») ou qui (ii) sont visés à l'Article 49(2)(a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre, ou (iii) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (ces personnes étant ci-après désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué ne sera possible que par des Personnes Habilitées. Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.12-007 le 28 mars 2012 et de la note d'opération ayant reçu le visa n°12-152 en date du 5 avril, aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels VEXIM est présent.